

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **FERTILEADER ELITE***

*de la société* TIMAC AGRO SAS

*enregistrée sous le* n° 2020-2462

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **SEACTIV ELITE**.*

Pour les dérogations régionales et les dérogations  
à la réglementation des substances  
qui mise sur le marché

Manche-Gironde de GUEMIN

## Informations générales

Noms du produit	FERTILEADER ELITE SEACTIV ELITE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TIMAC AGRO SAS 27 avenue Franklin Roosevelt 35400 SAINT MALO FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante à base d'extraits d'algues et d'extraits végétaux
Etat physique	Solution
Numéro d'intrant	948-2016.01
Numéro d'AMM	1160072

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20 AOUT 2020

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN